



Fiche de Données de Sécurité

Lubrifiant SILI-PRO

1. Identification

Nom du produit	Lubrifiant Sili-Pro
Code du produit	408
Autres moyens d'identification	Lubrifiant en Aerosol
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Instruments de précision, Engrenages ,Outils , Roues , Convoyeurs
Fabricant	PRODUITS ADD-LUB 1013 DES TILLEULS MARIEVILLE, Québec Canada J3M 1S4 Tél. (450) 460-0568 Télec.(450) 708-0636 courriel addlub@hotmail.com http://add-lub.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec : 613-996-6666 Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060

2. Identification des dangers

Aperçu des urgences : Aspect Aérosol contenant un gaz comprimé

Couleur : Clair.

Odeur: inodore

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Aérosols inflammables : Catégorie 2

Gaz sous pression : Gaz comprimé

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Conseils de prudence :
étincelles,

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un
médecin.

NE PAS faire vomir.

Stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à

50 °C/ 122 °F.

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets
agréée.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée principales : Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes
que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable,
possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes
que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme
cancérigène possible par ACGIH.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	60 - 70
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	30 - 40
dioxyde de carbone	124-38-9	1 - 3

4. PREMIERS SOINS

Inhalation	Si des symptômes se développent, mettre la victime à l'air frais Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale Immédiate ou d'un traitement spéciale si nécessaire.	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Information générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

	Poudre. Dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
--	---

	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Aérosol extrêmement inflammable.
--	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13,
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides.
---	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Aérosol niveau 3. Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).
--	---

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	800 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800mg/m3 1000 ppm

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	
État physique	Liquide , Gaz.
Forme	Aérosol
Couleur	Brun
Odeur	Mild petroleum
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion et point de congélation	-40 °C (-40 °F) estimation
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	260 °C (500 °F) estimation
Point d'éclair	> 148.9 °C (> 300 °F) Cleveland coupelle ouverte
Taux d'évaporation	Lent
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible
Tension de vapeur	965.3 hPa estimation
Densité de vapeur	> 5 (air = 1)
Densité de vapeur	> 5 (air = 1)

Solubilité	
Solubilité (eau)	Négligable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	315.6 °C (600 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Autres informations	
Pourcentage de matières volatiles	95.6 % estimation

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité d'utilisation,	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles. Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le fluorure d'hydrogène.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux.	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Fluorure d'hydrogène Aldéhydes

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire
Ingestion	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
-----------------------	-----------------

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Huile de coupe		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	2841 mg/kg estimation
Inhalation		
CL50	Rat	30 mg/l, 4 hours estimation
Orale		
DL50	Rat	5924 mg/kg estimation

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Carcinogènes selon l'ACGIH	Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	Huile minérale,excluant les fluides de traitement des métaux, fraction inhalable,pure, hautement et sévèrement raffinée (CAS 64742-52-5) , (CAS 64742-58-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Présente un risque pour l'appareil reproducteur Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé
Danger par aspiration	Ne presente pas de danger d'aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants

Espèces

Résultats d'épreuves

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

Aquatique

Aiguë

Poisson CL50

Pimephales promelas

> 30000 mg/l, 96 hours

phénol alkylé (CAS 121158-58-5)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50

Puce d'eau (daphnia magna)

0.037 mg/l, 48 hours

Poisson CL50

tête-de-boule (pimephales promelas) 40 mg/l, 96 hours

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

phénol alkylé

794.33

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale / nationale / régionale / locale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aérosols , inflammable , Quantité limitée
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet
Dangers environnementaux	Non disponible
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols flammable, Limited quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable
Environmental hazards	No
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols flammable, Limited quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Indéterminé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS ADDLUB LTEE. 10 Mars 2019
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/search/ - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ADDLUB LTEE. ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.